

**DELIBERATION DU BUREAU DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024 – MORBIHAN HABITAT**

Le 01/07/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 21/06/2024.

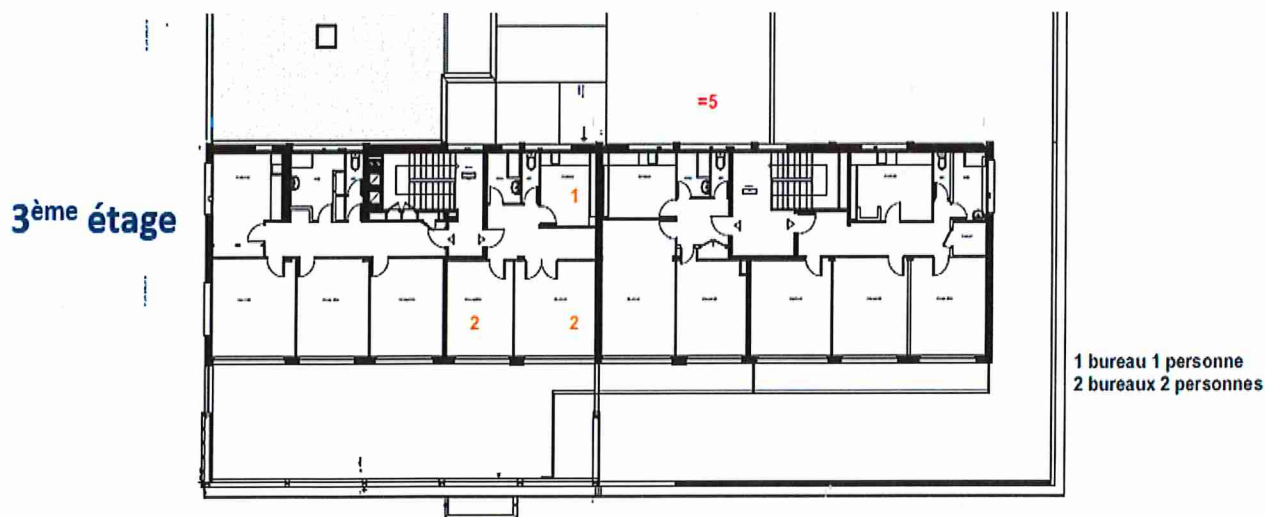
<b>Membres présents :</b> Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (visio conférence) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence) Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER	<b>DELIBERATION N°36.BU-2024-07-01</b>	
	<b>LORIENT</b> Agence de Lorient	Rationalisation de la présence territoriale de Morbihan Habitat - Lancement des études et travaux du niveau 3 pour le site de Leclerc à Lorient.

Les bâtiments de Morbihan Habitat - sièges, agences, régies... sont répartis géographiquement sur le territoire d'intervention de l'office, notamment sur les deux principales agglomérations des territoires EST et OUEST.

La délibération du Bureau du 08 avril 2024 a décidé d'engager les études pré-opérationnelles de l'extension du site de Leclerc à LORIENT qui sont actuellement en cours.

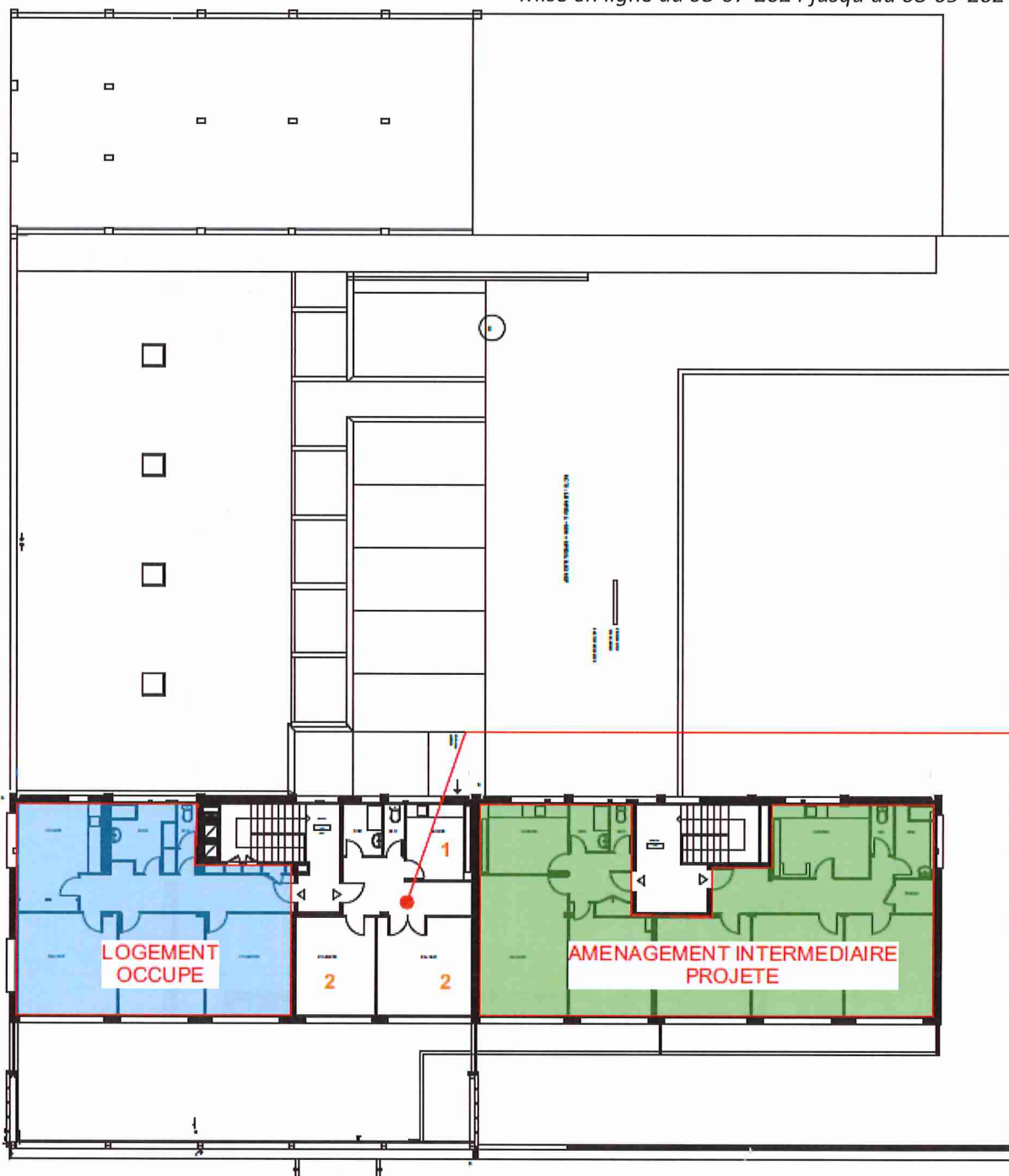
A ce titre, il vous est proposé de lancer une phase intermédiaire d'aménagement au regard de la vacance de deux appartements de l'étage 3 du bâtiment principal et d'autoriser l'engagement des études et travaux.

- Plan actuel : 3 bureaux aménagés pour 5 collaborateurs



- Aménagement intermédiaire : Création de 7 bureaux pour environ 12 personnes sur la zone Est du bâtiment (zone verte sur plan ci-après)

Mise en ligne du 08-07-2024 jusqu'au 08-09-2024



Cet aménagement permettrait de faire réintégrer le service Loyers et Charges à l'agence de LORIENT, ce service occupant actuellement le local sis 23 boulevard du Général Leclerc.

Liste des principales prestations à effectuer :

- Diagnostic amiante et plomb
- Modification des cloisonnements et menuiseries
- Travaux d'électricité de faïences, sols et de plomberie
- Mise en place des réseaux informatiques
- Travaux de peinture

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise l'engagement des études et travaux.